



Syndicat national de
l'environnement



Corps de
l'environnement

19 novembre 2018

Flash infos

Informations aux Agents Techniques de l'environnement

Commission administrative nationale (CAPN) du 15 novembre 2018

DECLARATIONS LIMINAIRES

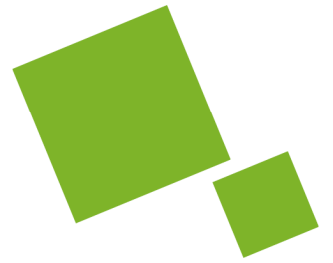
Snape FO : revient sur l'affectation des lauréats du concours et demande une possibilité d'évolution pour permettre aux lauréats de postuler sur un autre poste dès le prochain tour de mobilité, afin d'atténuer l'obligation de mutation.

Sne-FSU : évoque les changements de gestion du corps intervenus ces quatre dernières années, le dialogue social dégradé dans les parc nationaux et l'absence de pilotage de la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB), la mise en œuvre du RIFSEEP dans les établissements et la non-reconnaissance des compétences des ATE, la fusion ONCFS/AFB en s'interrogeant sur les réductions de moyens annoncés, la mobilité obligatoire des lauréats du concours TE et notre demande de la mise en place d'un examen professionnel pour palier à cela, L'intégration de tous les ATE dans le corps des TE, et pour finir le maintien des CAP et de leurs compétences. (cf déclaration ci-jointe).

Réponse Administration : déplore l'absence de la DEB dans les CAP malgré ses demandes et répercutera nos doléances à cette direction du ministère.

Concernant l'affectation des agents du concours interne au regard des listes d'admission, elle précise :

- La liste d'admission est une reconnaissance du parcours de carrière continu et satisfaisant de l'agent, dont la priorité est parfois de rester sur place et pour laquelle il doit attendre sa nomination de nombreuses années ;
- Le concours concerne l'ensemble des agents. L'affectations se fait en fonction du classement et la nomination sur place aurait une incidence pour des agents mieux classés ne pouvant obtenir un poste pris par un agent moins bien classé ;
- Il faut également penser au service en sous-effectif pour les agents qui attendent la sortie du concours pour compléter leur service ;
- L'administration tient une position de respect réglementaire, mais entend notre revendication syndicale de transformation du corps ;
- La proposition d'un examen professionnel serait la solution à étudier afin d'éviter la mobilité géographique du concours interne.



Le Sne-FSU alerte l'administration sur les problématiques de déstructuration de service et de rancœur que cela engendre pour les agents nommés sur place au regard des autres. Ce n'est pas admissible comme réponse au regard des fonctions de catégorie B exercées.

Le Sne-FSU et FO demandent que les postes soient proposés en priorité aux agents de la liste complémentaire du concours interne avant de les proposer aux externes, en leur diffusant immédiatement la liste des postes disponibles afin qu'il se positionnent dessus.

Réponse Administration : cela semble possible et sera étudié avec la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN).

POINT N°1 : INTEGRATIONS

La CAPN émet un avis favorable à l'intégration au sein du corps des ATE, au terme de leurs années de détachement et après avoir validé leur formation, de : Patrick BRIOT, Emilie CASADEI, Yannick LE ROI, Frédéric SAUGERAS, Pierre-Jean VANMARCKE.

Le Sne-FSU demande des précisions sur les délais de détachement, les textes généraux de la fonction publique permettant aux agents de demander leur intégration dès la validation de leur formation.

Réponse Administration : les agents ont effectivement le droit de demander leur intégration, mais c'est l'employeur qui accepte ou non. La seule obligation est de leur proposer l'intégration au bout de 5 ans. Ces agents intègrent un corps de métier difficile et l'administration fait le choix de bien vérifier leur « savoir être » pendant 3 ans avant de les intégrer. De plus cela donne un délai de réflexion supplémentaire aux agents car certains ont demandés à retourner dans leur corps d'origine au bout de 2 ans.

Le Sne-FSU demande que la CAPN soit informé des refus d'intégration avant les 3 ans.

Réponse Administration : la règle est bien que la CAPN soit consultée sur tous les refus d'intégration.

POINT N°2 : MUTATIONS

Espaces protégés

Repères : 6 postes ouverts à mobilité – 2 mutations concrétisées – 1 postes sans candidat

N° Poste	Secteur	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
001	PN Mercantour	Sébastien HONORE	ATE	Favorable
002	PN Mercantour	----	Poste non vacant	----
003	PN Guadeloupe	Cyril PORNIN	ATE	Avis reporté
Discussion sur le poste 003 : suite à la CAPP, ce poste a été renvoyé pour examen de la CAPN. Il a donc fait l'objet de discussions au regard de l'avis défavorable du service d'accueil pour des motifs insuffisants. Cependant, n'ayant pas tous les éléments, l'administration doit vérifier que l'agent a bien contacté le parc national, au minimum par courriel avant de valider sa demande. Les OS ont regretté que cela n'ait pas été effectué avant la CAPN.				
004	PN Guadeloupe	Sylvie JEAN-PIERRE	Détachement	Défavorable
141	PN Calanque	Nicolas ROSSIGNOL	ATE	Favorable



Milieux aquatiques

Repères : 70 postes ouverts à mobilité – 17 mutations concrétisées dont 3 détachements cat C, 8 détachements cat B et 3 TE – 53 postes sans candidat.

N° Poste	Secteur	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
010	SD 54	Sylvain FRANCK	Détachement	Défavorable
011	SD 55	Sylvain FRANCK	Détachement	Défavorable
013,014,015	SD 57	Sylvain FRANCK	Détachement	Défavorable
019	SD 14	Mathieu MAUGARD	Détachement	Favorable
028	SD 2A	Pascal PARISI	Détachement Cat B	Favorable
029	SD 2B	Axel PRIOUZEAU	ATE	Favorable
030	SD 31	Raphaël MARTIN	TE	Favorable
031	SD 32	----	Poste non vacant	----
032	SD 46	----	Poste non vacant	----
033	SD 65	Michel JALBERT	Détachement	Défavorable
035	SD 82	Magali CAMUS	Détachement Cat B	Favorable
036	SD 82	Nathalie BORDE	Détachement	Favorable
038	SD 85	Romain BLANCHET	Détachement Cat B	Favorable
039	SD 85	Laurent GIGAUD	TE	Favorable
042	SID 77/91	Olivier MELART	Détachement Cat B	Favorable
049	SD 28	Romuald BALAINE	Détachement Cat B	Favorable
055	SD 45	Marie MAITROT	Détachement Cat B	Favorable
059	SD 33	Frédéric ROY	Détachement	Favorable
062	SD 40	----	Poste non vacant	----
063	SD 40	Nicolas DUFRANC	TE	Favorable
064	SD 47	Michel JALBERT	Détachement	Défavorable
067	SD 64	Pierre LAPORTE	ATE	Favorable*
068	SD 79	Michel MAUPAS	Détachement	Défavorable
071	SD 86	Xavier CASTEUR	Détachement Cat B	Favorable
073	SD 87	Emanuel FOURGEAUD	ATE	Favorable
142	SD 62	Mathieu RUYFFELAERE	Détachement Cat B	Favorable*

* Sous réserve, dans le cadre du concours interne de TE, de la prise d'un autre poste par l'agent l'occupant actuellement.

Milieux et faune sauvage

Repères : 67 postes ouverts à mobilité – 6 mutations concrétisées – Aucun détachement – 61 postes sans candidat.

N° Poste	Secteur	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
074	SD 63	----	Poste non vacant	----
075	BMI Loup	Florian FRANCHI	ATE	Favorable
082	SD 29	Jacques NISSER	ATE	Favorable
098	SD 54	Julien TREMEAUD	ATE	Favorable
127	SD 31	Alexandre BARRE	ATE	Favorable
132	SD 84	Jérôme BONALUMI	ATE	Favorable



POINT 3 : PROMOTIONS AU GRADE D'ATP

Les taux permettent de promouvoir 59 agents au grade d'agent technique principal.

Soit 31 dans la spécialité milieux et faune Sauvage, 17 pour la spécialité milieux aquatiques, et 11 pour la spécialité espaces protégés.

L'administration précise qu'elle maintient sur la liste de promotion les agents ayant réussi le concours interne TE, afin de ne pas les pénaliser s'ils refusaient le bénéfice du concours.

Sont promus au grade d'ATP au 1^{er} janvier 2019 :

Espaces protégés

Nicolas CROUZET, Emeric SULMONT, Gaël KARCZEWSKI, Régis JORDANA, Damien COMBRISON, Nadia LIAGRE, Laurent MARTIN DHERMONT, Pierre LACOSSE, Jérémy BAUWIN, Céline RUTTEN, Mickaël BUANIC.

Milieux aquatiques

Vincent FROMAGET, Fabrice DECOUT, Anne STEIN, André FONTENEAU, Yann LANCIAUX, Jean-Philippe LAURENT, Florence PERNETTE, Olivier MILLEY, Frédéric CHASSIER, Ludovic HUCHEROT, Jérôme LAFARGUE, Yanik HERMET, Jérôme BOISORIEUX, Jean-Michel RAMOND, Marie-Claire SEBY, Thierry BARBERET, Gilles GAUDARD SCHMITTER.

Milieux et faune sauvage

Thierry MASSON, Philippe RIGAUD, Arnaud DUPONT, Thierry SANZ, Frédéric FAUBERT, Gilles THEBAULT, Alain-Claude GERBAUD, Laurent BARATANGE, Philippe BERNIER, Franck SARRY, Charles BRINGUIER, Pierre BONHOMME, Henri CARRIERE, Laurent MASSARD, Bruno GOUT, Nicolas GUERET, Bruno ROYER, Frédéric MARQUES, Bernard GRANGENEUVE, Richard BLEAU, Jacques BAJUL, Laurent FAURE, Richard GRIMAUD, Patrick VARAGNAT, Bernard MONTPELLIER, Freddy DUCHAUSSOY, David NORMAND, Olivier ESNAULT, Dominique MATHIRON, Emmanuel FAURE, Fanny PETITEAU.

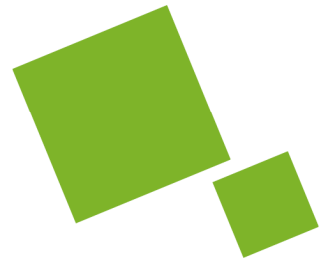
POINT 4 : TITULARISATION

Suite à une erreur de l'administration, M. Dominique VERNIER qui avait été intégré dans le corps des ATE est titularisé avec effet rétroactif au 30/12/2014. Celui-ci, ancien militaire ayant bénéficié d'un emploi réservé aurait dû être titularisé avant d'être intégré.

POINT 5 : RECOURS SUR CREP

Deux dossiers sont portés à connaissance de la CAPN :

- **Le premier fait l'objet d'un report** suite à la réception tardive du dossier par le ministère. Cette demande sera donc étudiée à la prochaine CAPN.



- Après avoir été présenté par le Snape-FO, **le Sne-FSU a défendu ardemment le deuxième dossier et a demandé la suppression du CREP** au regard de sa rédaction uniquement à charge pour l'agent.

Nous avons rappelé que l'entretien d'évaluation n'était pas une CAP disciplinaire. En effet, « l'entretien ne peut en aucun cas faire référence à des objectifs non écrits ou non liés au poste de manière évidente et à des résultats que l'on ne peut constater ». « Les objectifs doivent être clairs, simples, réalistes et assortis de résultats mesurables. Il convient aussi de préciser les résultats attendus et les critères d'atteinte des objectifs » (Cf. Guide de l'entretien professionnel et de l'entretien de formation 2017).

Après des débats nourris, la CAPN proposera finalement des modifications à l'autorité hiérarchique pour procéder à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel en enlevant des passages et en le formulant de manière plus positive.

Note : Si l'administration ne souhaite pas tenir compte de l'avis de la CAP, cette décision doit être notifiée à l'agent, car le refus de l'administration de reconsidérer sa position peut être regardé comme une décision faisant grief et susceptible de recours contentieux.

POINT DIVERS

Le Sne-FSU aborde le projet de charte de gestion des corps de l'environnement à l'AFB.

Bien qu'approuvant cette démarche, qu'il avait déjà demandé et qui a le mérite de reconnaître les fonctions de catégorie B des ATE. Le Sne-FSU demande qu'un groupe de travail inter-établissements et OS soit mis en place sur ce projet avant validation en CAP et application à l'ensemble des corps.

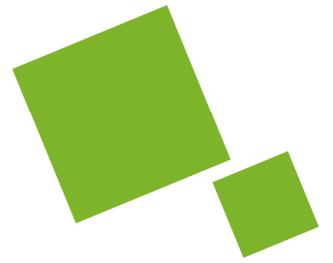
Réponse Administration : *les directeurs des parcs nationaux viennent juste de récupérer cette charte et doivent en discuter. Une demande de charte de gestion commune au niveau ministériel avait été demandé, et l'AFB ayant besoin de clarifier les règles en interne, a lancé le projet qui a déjà fait l'objet de discussion avec les OS. Cette charte a vocation à être étendu aux autres spécialités après validation en CAPN.*

Le Sne-FSU insiste sur l'étude de cette charte avec les représentants du personnel, surtout dans les parcs nationaux.

Il est en effet inconcevable que des règles de gestion puissent être mises en œuvre sans concertation avec les organisations syndicales des établissements concernés, et encore moins appliquées de manière différente d'un établissement à l'autre.

Comme nous l'avons dénoncé en préambule de cette instance, il revient au ministère d'encadrer et d'organiser de manière homogène les règles de gestion de ses personnels.

Réponse Administration : *le but est bien d'harmoniser les règles de gestion des corps de l'environnement.*



Le Sne-FSU revient sur la situation d'un collègue qui s'était vu refuser un poste pour des motifs de passage devant la commission de discipline.

Un an après, le dossier de cet agent n'est toujours pas passé en CAP disciplinaire et le Sne-FSU dénonce la non-attribution de sa mobilité sur de simple présomptions jusqu'à ce jour.

Réponse Administration : *le dossier de cet agent doit effectivement passer en CAP disciplinaire à la demande de l'établissement.*

Le Sne-FSU demande ensuite des éclaircissements sur le fonctionnement des commissions de réforme, la présidente ayant déclaré à une CAP précédente que « les textes prévoient qu'ils ont la possibilité de donner délégation à des représentants locaux ».

N'ayant trouvé qu'un texte permettant de centraliser ces commissions au niveau ministériel, nous demandons que soient transmis aux représentants du personnel les documents faisant état de cette pratique.

Réponse Administration : *tous les corps de fonctionnaires sont bien gérés en commissions locales lorsqu'ils sont affectés dans un département. C'est une déclinaison établie par la DGAFP et cette note sera transmise aux représentants du personnel.*

Représentants du Sne-FSU lors de cette réunion :

Pascal WANHEM : 06 20 99 91 84 / wanhem.sne@gmail.com

Frédéric GOULET : 06 20 78 64 93 / pascal.malassagne@oncfs.gouv.fr

Ludovic SALLEE : 06 71 53 87 44 / ludovic.sallee@laposte.net

Michael CHENARD : 06 72 82 10 88 / michael.chenard@cevennes-parcnational.fr

Nous contacter :

Patrick SAINT-LÉGER
06 20 81 17 16
saintlegersne@gmail.com

Marie Louise LECOQUIEC
06 87 27 13 30
Marie-Louise.lecoqui@developpement-durable.gouv.fr

Jean-Luc CIULKIEWICZ
06 85 91 03 50
jean-luc.ciu.kiewicz@fsu.fr

Permanence :

Local syndical - plot 10^{ème} étage
La Défense
Tél. : 01 40 81 22 28

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU





Syndicat
national de
l'environnement



Déclaration liminaire à la CAPN du 15 novembre 2018

Madame la Présidente,

Nous souhaitons évoquer ici, puisque c'est encore le lieu dédié, la situation du corps des Agents Techniques de l'Environnement.

Mais tout d'abord, effectuons un résumé de cette mandature qui s'achève, et où nous avons vécu beaucoup de changements :

- en premier lieu, l'annonce qu'il n'y aurait plus de concours ATE. Pour mémoire le dernier a eu lieu en 2009 ;
- l'arrivée sur les postes vacants, d'agents en détachement et la plupart du temps sans le profil que l'on doit en attendre ;
- le blocage de tout nouveau processus de transformation en catégorie B des ATE, suite à l'obole des 150 recatégorisations de 2016 ;
- la publication d'une partie des postes ATE aux TE, appelé également double publication, ayant pour conséquence des rémunérations différentes pour le même travail dans les mêmes services;
- la diminution qui en découle de la mobilité des ATE ;
- une gestion de plus en plus différenciée des Établissements Publics accueillants les ATE ;
- un dialogue social qui se dégrade.

Au sujet du dialogue social, nous tenons à faire un point particulier sur la situation dans les Parcs nationaux suite à la RIFSEEP ATE/TE. En effet, si à l'AFB et à l'ONCFS un dialogue social a eu lieu avec les représentants des personnels sur la définition des groupes de fonction, ce ne fut pas le cas dans les Parcs nationaux.

Et c'est seulement suite à notre demande insistante lors de la réunion de négociation du 07 juin que le Ministère a demandé aux directeurs de parcs de travailler sur ces groupes de fonctions. Seulement ceux-ci, et malgré notre demande, n'ont pas jugé opportun de nous y associer, en contradiction avec leurs lettres de mission concernant l'attention qu'ils doivent porter au dialogue social.

Il ne faut pas vous étonner alors que les représentants des personnels siégeant dans les CTL des Parcs nationaux votent contre les notes de gestion présentées.

Cela nous amène à une deuxième réflexion : y-a-t-il quelqu'un dans ce Ministère chargé de piloter les Parcs nationaux ?

Nous pensions que c'était à la DEB qu'incombait cette tâche. Or il nous semble aujourd'hui que chaque directeur fait ce qu'il veut ou peut, sans cohérence globale d'un parc à l'autre. L'absence de volonté d'instituer un dialogue social étendu à l'ensemble des parcs est peut-être un moyen de cacher la division des directeurs sur certains sujets ? Mais qui arbitre ?

Et nous continuons à penser et à revendiquer qu'il faut rétablir un espace de dialogue Inter-parcs car il permettrait de lever beaucoup d'incompréhensions et la défiance des personnels vis-à-vis de leur direction. Mais est-ce trop demander ?

Concernant la DEB et ses manquements, nous souhaitons également attirer votre attention sur le fait que depuis quelques CAP préparatoires ATE « Espaces protégés » la DEB n'est plus représentée. Faut-il y voir un signe de plus que notre corps moribond et la situation des ATE dans les Parcs nationaux ne l'intéresse plus ?

Concernant la Rifseep pour les ATE, tout établissement confondu, le constat est le suivant, la majorité des ATE sont dans le groupe 2, bien loin des compétences qui leurs sont reconnues en « Off », mais également en « On » dans la charte de gestion interne de l'AFB.

Nous saluons d'ailleurs l'honnêteté de l'AFB qui a le mérite sur ce point de ne pas prendre ses agents pour des imbéciles. Nous aimerions en dire autant des directeurs des Parcs nationaux tant ils nous donnent l'impression du contraire.

Nous aurions pu penser il y a 10 ans, au moment de la fusion des Ministères de l'Environnement et de l'Équipement, que ce nouveau grand Ministère valoriserait les deux seuls corps de fonctionnaires techniques dédiés à la connaissance et la protection de la nature, les ATE et les TE.

Mais force est de constater que c'est tout l'inverse qui s'est passé. Le Gros a mangé le Petit et la primauté de l'Environnement n'a pas infusé dans ce nouveau ministère. La communication a pris le pas sur les actes et l'Environnement est devenu un slogan publicitaire, un mantra pour convaincre nos hauts fonctionnaires que leur action est à la hauteur des enjeux. Et à priori, la démission de M. HULOT ne les a pas encore convaincus de l'urgence de la situation.

Alors, pensez-vous, notre petit corps de fonctionnaires, fut-il spécialisé et dédié à la connaissance et à la préservation de la nature, mais combien sont-ils encore à le savoir dans ce ministère ? Ce petit corps de fonctionnaires disions-nous, n'est pas vu comme une chance, mais comme un caillou dans la chaussure.

Car les ATE et les TE voient bien la différence qu'il y a entre le discours et la réalité ! Cette réalité, c'est celle du terrain, où tous les matins ils constatent la dégradation de la situation que se soit dans le domaine de l'eau ou de la biodiversité. Où ils constatent que les arbitrages préfectoraux ou des directeurs de parcs se font d'abord en faveur des lobbies économiques et des élus locaux. Et pour voir et comprendre cette réalité il faut des compétences, des compétences qui font des ATE, au-delà de leur prérogative d'Inspecteur de l'Environnement, des agents de catégorie B.

Nous pourrions aujourd'hui nous réjouir de la fusion de l'AFB et de l'ONCFS, laissant espérer la fin de la main mise du lobby de la chasse sur ce dernier. Mais est-ce vraiment pour doter l'État d'un grand établissement agissant pour la préservation de l'Environnement ou un moyen facile de raboter encore les effectifs, en particulier en supprimant des postes d'ATE et de TE affectés dans les services départementaux.

Mais la nature en France se porte-t-elle si bien qu'il y aurait moins besoin d'agents spécialisés ? Et quel avenir pour les Parcs nationaux ?

Madame la Présidente, le diagnostic est sans appel. Notre corps de fonctionnaires, qui fût au moment de sa création un des fleurons du ministère de l'Environnement, est bien un petit corps malade, en phase terminal.

Nous vous le déclarons solennellement aujourd'hui : nous avons tous les jours la douloureuse impression que le Ministère cherche simplement à se débarrasser de nous sans que cela lui coûte trop cher.

Entendez le mal être des ATE, où qu'ils se trouvent ! Entendez la démotivation qui les touche tant l'absence de reconnaissance de leurs compétences est criant !

Et ce n'est pas l'organisation d'un concours interne de TE, obligeant les agents à la mobilité qui les calmera. A minima à ce stade, seule la mise en place d'un concours professionnel serait acceptable. Mais encore faut-il avoir la volonté de changer le décret du corps des TE.

Alors Madame la Présidente, au risque une fois de plus de lasser l'administration, nous vous demandons de relayer à votre hiérarchie notre première revendication : l'intégration des ATE dans le corps des TE de catégorie B.

Et pour finir, suite aux annonces gouvernementales, nous souhaitons également affirmer ici notre attachement aux CAP en général et à la nôtre en particulier, et vous dire que nous sommes contre leur suppression ou leur affaiblissement.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, de votre écoute.